



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 35762

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la place réservée à la formation pour les aides-éducateurs, emplois jeunes de l'éducation nationale. Lors de la mise en place de ce dispositif, il était prévu que le jeune puisse bénéficier d'un droit à la formation dans la perspective d'un projet professionnel durable. Aussi, elle lui demande de bien vouloir l'informer du nombre de jeunes qui ont pu en bénéficier, ainsi que des différents types de formations dispensées.

Texte de la réponse

Le premier bilan du volet formation des aides éducateurs a conduit le ministère de l'éducation nationale à réorienter le plan de formation et de professionnalisation des jeunes recrutés dans les établissements publics locaux d'enseignement. Un effort particulier est actuellement mis en oeuvre pour améliorer ce programme de formation, qui est prioritaire et doit constituer un instrument d'insertion adapté. Ainsi, les services académiques s'emploient à mettre en place des procédures de conseil plus efficaces pour aider les jeunes à formuler un projet personnalisé de professionnalisation réaliste au regard de leur formation initiale, diplômante et qualifiante, et prenant en compte l'état prospectif des débouchés professionnels au niveau régional, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale travaille à diversifier les propositions de formation et de parcours professionnalisants. Les accords-cadres passés avec le ministère de la jeunesse et des sports et le ministère de l'emploi et de la solidarité ont permis l'élaboration de conventions au niveau académique et un certain nombre d'aides éducateurs pourront bénéficier, dès la présente année scolaire, de sessions spécifiques adaptées en vue de préparer des diplômes ou certificats du secteur sportif ou social. Des démarches sont également conduites dans toutes les académies en vue de rechercher des instruments et des acteurs susceptibles d'optimiser la professionnalisation des aides éducateurs au regard des débouchés possibles. A ce titre, une collaboration avec les partenaires concernés par l'insertion professionnelle, services publics, associations, entreprises privées est systématiquement recherchée. L'ensemble de ces procédures vise à élargir les perspectives d'insertion des jeunes dans le monde du travail, en évitant de les orienter systématiquement vers le secteur plus limité des métiers de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35762

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5841

Réponse publiée le : 8 novembre 1999, page 6456